

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 avril 2022

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX**

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Le Conseil est constitué de 36 membres statutaires. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 18 membres présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la majorité des membres qui le compose est présente.
(Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 28 avril, 24 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice au 28 avril 2022		Membr es présent s	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A	LEROUX Pascal	X		
	BOURQUIN Laurent	X		
	DURAND Aline	X		
	FLECK Nathalie		Laurence MAUGER	
	GILBERT Joël		Laurent BOURQUIN	
	GONZALEZ Christine			X
	MATOUSSI Anis		Pascal LEROUX	
Collège B	MONTEBAULT Véronique	X		
	ANDREU-BOUSSUT Vincent	X		
	DUVERGER-ARFUSO Claire	X		
	JUILLET-REGIS Hélène		Sophie LEDRU-BAEY	
	LEDRU-BAEY Sophie	X		
	MAUGER Laurence	X		
	MELCHIOR Jean-Philippe	X		
PERSONNEL BIATSS	PELAT Adrien			
	SALAM Louay Pierre		Axel PITROU	
	BLIN Vincent	X		
	CHOPLAIN Sébastien		Stéphanie THOREAU	
	HERBELIN Elodie	X		
	FRANCOIS Michel	X		
USAGERS	PITROU Axel	X		
	THOREAU Stéphanie	X		
	GOURGAND Laura (T)			
	POUNIGUIA Morel (S)			
	FRAPPIER Manon (T)			
	En attente de retour (S)			
	LEMONNIER Marie (T)			
	CHATELAIN Matthieu (S)			
	DEVAUX Camille (T)			
	En attente de retour (S)			
	MAINGUIN Aurore (T)			
	HENNECHART Lilian (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	ROBINAULT Servane (T)			
	DANIS Adrien (S)			
	Le Mans Métropole			
	PORTIER Quentin (T)			
	GOUFFE Jacques (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Conseil Dptal de la Mayenne			
	VIEILLE Sylvie (T)			
	ROUSSELET Sylvain (S)			
	Région des Pays de la Loire			
	BEAUCHEF Anne (T)			
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Covéa			
	Valérie HULEUX (T)	X		
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans			
	Julien CRISTOFOLI (T)			
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Altoneo Laval		Sylvie CRISCOLO	
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Haufecloque			
	Sylvie CRISCOLO (T)	X		
CNRS	Gabrielle INGUSCIO (T)			
	Anne FAGON (S)			

Rectorat	PERES Françoise			
	DURAND Christelle			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	X		
Invités Intervenants	Sylvain DURAND, VPFVU			
	Christian GUIBERT, DRH			
	Pierre-Louis d'ILLIERS, DGS	X		
	Florence COUARRAZE			
Secrétaires de séance	Violaine DUMUR, SAGJ	X		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	X		

Sommaire

1.	Préambule	5
1.1	Présentation du procès-verbal du 15 mars 2022 (vote)	5
2.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	5
2.1	Ressources Humaines	5
2.1.1	Postes obtenus pour le département STAPS dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion 2022 (vote)	5
2.2	Formation et vie universitaire	6
2.2.1	Attribution d'aides à la mobilité internationale pour les étudiants de l'ENSIM (vote)	6
2.3	Recherche	7
2.3.1	Suppression du laboratoire MMS (Mer, Molécules, Santé) (vote)	7
2.3.2	Création du laboratoire BiOSSE et adoption de ses statuts (vote)	9
2.3.3	Présentation de la chaire « Neutralité carbone 2040 » (vote)	9
2.4	Thématiques transverses	11
2.4.1	Conventions, subventions, tarifs et cotisations (vote)	11
2.4.2	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)	12
2.4.2.1	Conventions	12
2.4.2.2	Subventions	12
2.4.2.3	Cotisations	12
3.	Questions diverses	12

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 15h.

1. Préambule

1.1 Présentation du procès-verbal du 15 mars 2022 (vote)

Monsieur Pascal LEROUX présente le projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 aux membres du Conseil d'administration et leur demande s'ils ont des questions à poser ou des commentaires à faire avant de procéder au vote.

Aucune demande de modification n'a été sollicitée sur ledit projet.

VOTE :

Présentation du procès-verbal du 15 mars 2022

24 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 24

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 Ressources Humaines

2.1.1 Postes obtenus pour le département STAPS dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion 2022 (vote)

Monsieur Vincent BARRÉ présente ce point.

Il indique que dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion 2022, un projet spécifique a été remonté au Ministère par le département STAPS. Il intégrait des demandes de création de postes.

L'Université du Mans s'est vue octroyer une dotation de 3 postes soclés, c'est à dire financés de manière pérenne. C'est le nombre maximal de postes qui a été attribué dans ce cadre à un établissement (entre 0 et 3 postes obtenus, selon la criticité du besoin). Ces trois postes correspondent aux 3 axes qui étaient présents dans le projet initial de développement du STAPS. Ils s'inscrivent dans une réflexion plus large de l'établissement autour du soutien à apporter au département STAPS pour en consolider durablement le fonctionnement.

Les profils de postes qui ont été mis au concours, ont été proposés au cours de la séance du Comité technique du 8 avril 2022 et ont obtenu un avis favorable. Il s'agit des profils suivants :

- 1 poste de professeur d'université en 74ème section (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) avec des enseignements dans le domaine de la physiologie et une recherche au laboratoire MIP ;

- 1 poste de Maître de conférences en 06ème section (Sciences de gestion et du management du sport) en association avec le laboratoire ARGUMans ;
- 1 poste de professeur EPS du second degré.

Monsieur Vincent BARRÉ indique que le support de professeur d'EPS sera créé dès maintenant et sera disponible sur toute l'année universitaire prochaine. Le support sera alors ouvert pour un recrutement en CDD en attendant le concours à la rentrée 2023.

L'idée du STAPS est de solliciter le détachement d'un professeur du 2d degré qui puisse être présent dès la rentrée, avec potentiellement, la possibilité qu'il puisse passer le concours afin d'être intégré à l'Université du Mans.

Monsieur Vincent BARRÉ précise que même si un détachement serait l'idéal pour ce poste, une embauche en CDD peut également être envisagée.

Monsieur Pascal LEROUX informe le conseil que ces 3 postes sont financés par la dotation, disponible dès septembre 2022.

Sans autres remarques ou questions des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Postes obtenus pour le département STAPS dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion 2022****25 votants présents ou représentés**

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité

2.2 Formation et vie universitaire

2.2.1 Attribution d'aides à la mobilité internationale pour les étudiants de l'ENSIM (vote)

Monsieur Pascal LEROUX présente ce point.

Les élèves-ingénieurs en formation sous statut étudiant ont l'obligation d'effectuer, pendant les trois ans de leur formation à l'ENSIM, une expérience à l'étranger d'au moins huit semaines, sous forme de stage ou de semestre d'études.

Le Conseil d'administration de l'ENSIM a approuvé en séance le 22 mars 2022 à l'unanimité des voix l'attribution d'aides à la mobilité aux étudiants concernés à hauteur de 400 €.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Attribution d'aides à la mobilité internationale pour les étudiants de l'ENSIM**

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité

2.3 Recherche

2.3.1 Suppression du laboratoire MMS (Mer, Molécules, Santé) (vote)

Monsieur Pascal LEROUX indique qu'avant de proposer au vote la suppression du laboratoire MMS Monsieur Gérald BILLARD procédera à une présentation de l'Unité de recherche BIOSSE (ci-après désigné laboratoire BIOSSE) qui interviendra en ses lieu et place.

Madame Violaine DUMUR, responsable du service des affaires générales et juridiques, précise que la dissolution du laboratoire MMS ne sera effective qu'après le vote des administrateurs.

Monsieur Gérald BILLARD revient sur l'historique du laboratoire MMS.

En 2019 a lieu une scission au sein du laboratoire MMS puisque l'unité Nantaise est devenue autonome. Aussi, il a fallu réfléchir à un nouveau projet, définir son périmètre et en arrêter les partenaires. Ce projet s'est dessiné autour d'une nouvelle appellation pour cette entité, à savoir « BiOSSE » Biologie des Organismes, Stress, Santé, Environnement.

C'est un travail de longue haleine qui s'est accéléré dès septembre 2022, période à laquelle il y a eu notamment beaucoup de retours de personnels impliqués dans le projet au sein de l'établissement et du côté de l'UCO.

Ce projet a été discuté en Copil recherche au cours duquel Monsieur Jean-Luc MOUGET est venu faire une présentation. A cette occasion, il a expliqué les grandes lignes des statuts qui avaient été consolidés avec les services de l'établissement et de l'UCO.

Monsieur Gérald BILLARD fait un aparté afin d'excuser l'absence de Monsieur Jean-Luc MOUGET au Conseil d'administration, ce dernier étant parti en mission.

Ce projet de statuts de l'unité de recherche va dans le sens des retours reçus de l'HCERES. Ils permettent une gestion un peu plus collégiale et partagée au niveau du laboratoire, ce qui a été accueilli de manière très positive. La composition et le fonctionnement du laboratoire sont détaillés dans les statuts.

Madame Aline DURAND demande quelle est la plus-value pour le laboratoire BiOSSE et pour l'Université du Mans, de s'associer avec l'UCO et non avec d'autres partenaires plus pertinents, notamment dans le cadre de la ComUE.

Monsieur Gérald BILLARD répond que le laboratoire MMS travaillait déjà avec l'UCO et indique que Monsieur Jean-Luc MOUGET serait être plus précis quant à la réponse à apporter à cette question. Il poursuit en indiquant qu'aujourd'hui les thématiques qui sont développées avec l'UCO sont les mêmes qu'auparavant et que cette collaboration de recherche intervient

autour de projets de grand calibre et que le laboratoire obtient ainsi un très bon niveau de recherche. A peu près 6 enseignants-chercheurs de l'UCO travaillent au sein du laboratoire MMS.

Il ajoute qu'il pense que c'est aux laboratoires de se prononcer et de se positionner sur cette question. Si ce laboratoire n'avait plus envie de continuer à travailler avec des enseignants-chercheurs de l'UCO, ils auraient décidé de continuer leur projet sans cette collaboration.

Monsieur Gérald BILLARD rappelle que le HCERES n'a pas remis en cause cette association qui a une cohérence scientifique.

Il indique que le programme scientifique du laboratoire s'inscrit dans une gestion intégrée et durable des écosystèmes marins côtiers et estuariens, en particulier grâce à l'étude de leurs perturbations, principalement d'origine anthropiques. Une meilleure connaissance de la biodiversité et du fonctionnement de ces écosystèmes permet d'identifier des organismes en vue de produire des métabolites à haute valeur ajoutée pour l'industrie et la santé humaine.

Monsieur Laurent BOURQUIN félicite le travail fait, et se dit heureux que ce projet puisse aboutir.

Monsieur Vincent BLIN se dit déçu de l'absence du Monsieur Jean-Luc MOUGET le jour de la présentation des nouveaux statuts de cette unité de recherche au Conseil d'administration.

Monsieur Gérald BILLARD rappelle que Monsieur Jean-Luc MOUGET est en mission actuellement.

Monsieur Vincent BLIN poursuit en ajoutant, que, s'agissant d'un projet de longue haleine, son absence le surprend.

Monsieur Gerland BILLARD insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une volonté de la part de Monsieur Jean-Luc MOUGET, qui sait se rendre disponible lorsqu'il est sollicité. Il ne faut y voir aucune méprise vis-à-vis des membres du Conseil d'administration.

Monsieur Vincent BLIN termine cet échange en concluant que Monsieur Jean-Luc MOUGET aurait pu adresser un message aux membres du Conseil d'administration présents lors de cette séance.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

Côté Université du Mans, la création de ce laboratoire est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de la recherche. Côté UCO, la création de ce laboratoire est décidée par le Recteur de l'UCO, sur proposition du Conseil Académique recherche.

La Commission de la recherche de l'établissement a voté favorablement à cette suppression lors de sa séance du 3 mars 2022.

VOTE :**Suppression du laboratoire MMS (Mer, Molécules, Santé)**

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité

2.3.2 Création du laboratoire BiOSSE et adoption de ses statuts (vote)

Monsieur Pascal LEROUX présente au vote la création du laboratoire BIOSSE et l'adoption de ses statuts.

VOTE :**Création du laboratoire BiOSSE et adoption de ses statuts**

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 24

CONTRE = 1

Approuvés à la majorité

2.3.3 Présentation de la chaire « Neutralité carbone 2040 » (vote)

Monsieur Gérald BILLARD, Vice-Président de la Commission recherche, porte à la connaissance des administrateurs l'objectif Européen qui fixe une neutralité carbone pour 2050. Dans ce cadre, beaucoup de collectivités entendent mettre en place des dispositifs pour atteindre cette neutralité carbone 2050.

Il présente la démarche engagée depuis le mois de mai 2021 par l'établissement. En effet, l'Université du Mans souhaite structurer une action de recherche pluridisciplinaire autour de la problématique de la neutralité carbone en lien avec les acteurs du territoire. L'établissement mène des travaux autour de l'hydrogène. Axer des projets autour de l'hydrogène était réducteur, alors afin d'inclure les capacités qui pouvaient être incluses dans l'ensemble des laboratoires, l'Université a choisi la question de la neutralité carbone.

L'objectif premier de ce projet est de fédérer plusieurs équipes de recherche de LMU, dans une démarche pluridisciplinaire, autour d'une problématique commune : comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 ?

Cette ambition doit nous amener à enrichir les plates-formes techniques de nos laboratoires, dans le domaine notamment de la capture et du stockage de CO₂ ou encore de la production d'hydrogène vert. Tendre vers la neutralité carbone implique également des changements sociétaux qui doivent être anticipés et accompagnés en s'appuyant sur l'expertise des sciences humaines et sociales.

Du côté de l'Université du Mans, il a été proposé que les laboratoires soient accélérateurs de cette neutralité, en se mobilisant aux côtés de Le Mans Métropole pour atteindre cette neutralité carbone.

Le Mans Métropole s'est alors très vite associée à la démarche de l'Université du Mans, en partant du principe, que dans une réflexion autour de leur territoire, ils pourraient mettre en place un laboratoire de l'innovation territoriale, avec la collaboration de plusieurs collectivités partenaires. Ce projet porterait sur l'accélération de cette neutralité pour une atteinte en 2040.

Pour donner une cohérence dans les actions que l'Université du Mans souhaitait mener, l'idée était de ne pas créer une structure trop lourde, mais qui apporte une visibilité sur les actions et engagements sociétaux. Cette entité devrait réunir les enseignants-chercheurs et les laboratoires, sans partenaires extérieurs.

La chaire sera officiellement présentée dans 3 semaines à compter de la date du Conseil d'administration.

Cette chaire est prévue pour l'instant autour de 3 axes :

- Développer des nouvelles énergies ;
- « Décarboner » les mobilités, l'industrie et l'agriculture ;
- Mettre au centre l'acceptabilité sociétale.

Pour 2022-2023, les ressources financières de ce projet sont réparties comme suit :

- Dialogue stratégique et de gestion : 190 000€ ;
- Auto-financement de l'établissement : 5 000€ ;
- 3 financements de thèses par Le Mans Métropole : 110 000€.

En effet, le ministère s'est engagé à octroyer 190.000 €, dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion, à cette chaire pour 2022-2023. Il remarque cependant que les arbitrages financiers n'ont pas encore totalement été effectués. Ce montant englobe l'investissement, le fonctionnement et la communication/valorisation.

Pour l'instant la durée et la reconduction des financements de thèses n'ont pas encore été fixées.

Monsieur Gérard BILLARD rappelle que l'Université du Mans n'instruira pas les projets de thèses financés par Le Mans Métropole. Le Mans Métropole organisera un appel à projet, auquel les laboratoires rattachés à l'Université du Mans pourront candidater. Le jury sera composé de représentants politiques de Le Mans Métropole, de représentants de l'Université et éventuellement de certains partenaires sociaux et économiques. L'appel à projet devrait être prêt fin mai pour que dès début juillet il y ait une réponse pour les trois thèses, pour un démarrage en septembre ou octobre 2022. Pour le moment, l'idée est de reconduire 3 thèses sur 4 ans.

Monsieur Gérard BILLARD invite Monsieur Fabien BOTTINI, responsable de cette chaire, à se présenter.

Monsieur Fabien BOTTINI rapporte que depuis sa thèse, il a toujours été intéressé par la pluridisciplinarité. Etant juriste de formation, il s'intéresse peu à peu à la transition écologique et aux moyens dont disposent les autorités publiques pour l'accompagner et la stimuler.

Il mentionne sa collection « Droit & écolomie » (Legitech), dont l'objectif est de montrer comment l'économie peut servir de moteur dans la transition écologique, et comment l'écologie peut soutenir l'économie dans les années à venir. En raison de la publication de cette collection, Monsieur BOTTINI est devenu animateur de la rubrique « Dévéco », suite à quoi il a construit une demande de proposition à l'Institut Universitaire de France dans l'idée de créer une chaire proche de celle qui est créée aujourd'hui par l'Université du Mans. Son souhait est de s'investir dans cette chaire pour pouvoir alimenter ses propres recherches et aider les laboratoires et l'Université.

Monsieur Gérard BILLARD intervient pour indiquer qu'il est également prévu que cette neutralité carbone puisse faire partie de la fondation de l'Université et être mise en avant afin de faciliter la recherche de financements complémentaires. L'objectif est de pérenniser cette action avec l'idée que l'Université du Mans reste un minimum indépendante de Le Mans Métropole ; la vocation de cette chaire n'étant pas d'intervenir uniquement sur le territoire manceau, mais de s'étendre aux collectivités mayennaises, ou de façon plus large dans tout le territoire.

Monsieur Pascal LEROUX annonce que cette chaire pourrait être mentionnée dans le corps des statuts de de Fondation de l'Université du Mans, dont la modification sera présentée au Conseil d'administration très prochainement.

Monsieur Pascal LEROUX revient également sur le souhait de l'Université de faire en sorte qu'un maximum de collègues des laboratoires puissent travailler autour des problématiques de l'écologie verte et des questions transdisciplinaires en sciences humaines et sociales évoquées dans cette chaire.

Madame Elodie HERBELIN demande à Monsieur Gérard BILLARD si ce type de chaire neutralité carbone, qui se développe de façon importante, un peu partout en France et internationalement, entre dans le cadre d'un échange d'expériences entre les universités concernées.

Monsieur Gérard BILLARD fait connaître aux membres du Conseil, qu'il n'y a, pour l'instant, pas de réseau de chaires européennes ou françaises. Ceci pourrait arriver à terme. Il poursuit en précisant que les échanges se font majoritairement sur des thématiques bien précises. Au Mans, une fois par un, a lieu un symposium où les chercheurs du grand ouest se rassemblent autour de thématiques bien précises.

Monsieur Pascal LEROUX mentionne également l'aspect COMUE et PIA 4 concernant cette chaire. Elle s'inscrit dans les sujets transversaux faisant rapport aux nouvelles transitions.

Madame Claire DUVERGER montre que cette chaire pourrait s'appuyer sur des projets de formation de l'Université du Mans.

Monsieur Pascal LEROUX indique qu'il reste à déterminer les nouvelles formations amenées à être développées et qui pourraient venir en appui de ce projet.

2.4 Thématiques transverses

2.4.1 Conventions, subventions, tarifs et cotisations (vote)

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Cotisations**

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvées à la majorité

VOTE :**Tarifs**

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvés à la majorité

**2.4.2 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président
(information)****2.4.2.1 Conventions**

Aucune remarque des administrateurs

2.4.2.2. Subventions

Aucune remarque des administrateurs

2.4.2.3 Cotisations

Aucune remarque des administrateurs

3. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique.

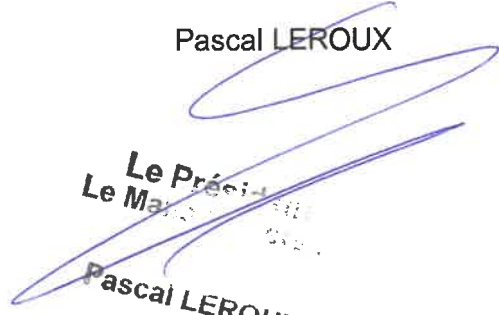
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h02

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 19 mai 2022.

Le Président de l'Université,

Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00
www.univ-lemans.fr

Pascal LEROUX


Le Président
Le Mans Université
Pascal LEROUX

